




# **Des échanges autour des notions de laïcité et pluralité religieuse Dans le canton de Neuchâtel**

**Colloque international  
Droits de l'enfant et croyances religieuses:  
Autonomie, éducation, tradition, Genève 3 mai 2019.**

Céline Maye, cheffe du service de la cohésion multiculturelle, déléguée  
aux étrangères et aux étrangers

# Le modèle neuchâtelois de laïcité qui reconnaît trois Églises favorise la cohésion sociale



# Ancré à Neuchâtel, connecté au monde

## Vivre la diversité comme une richesse

"Depuis des siècles, le Canton de Neuchâtel est une terre ouverte au Monde et aux idées nouvelles. Son identité évolue en permanence, en se nourrissant des interactions générées par la rencontre de personnes issues de cultures et d'origines diverses. Nous voulons développer un urbanisme contribuant à favoriser la mixité sociale, **cultiver les appartenances multiples, promouvoir la rencontre** entre toutes les composantes de la société de façon **à construire une communauté harmonieuse**. Une communauté au sein de laquelle **chacune et chacun s'intègre et que chacune et chacun contribue à façonner.**»

Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel, programme de législature,  
décembre 2017

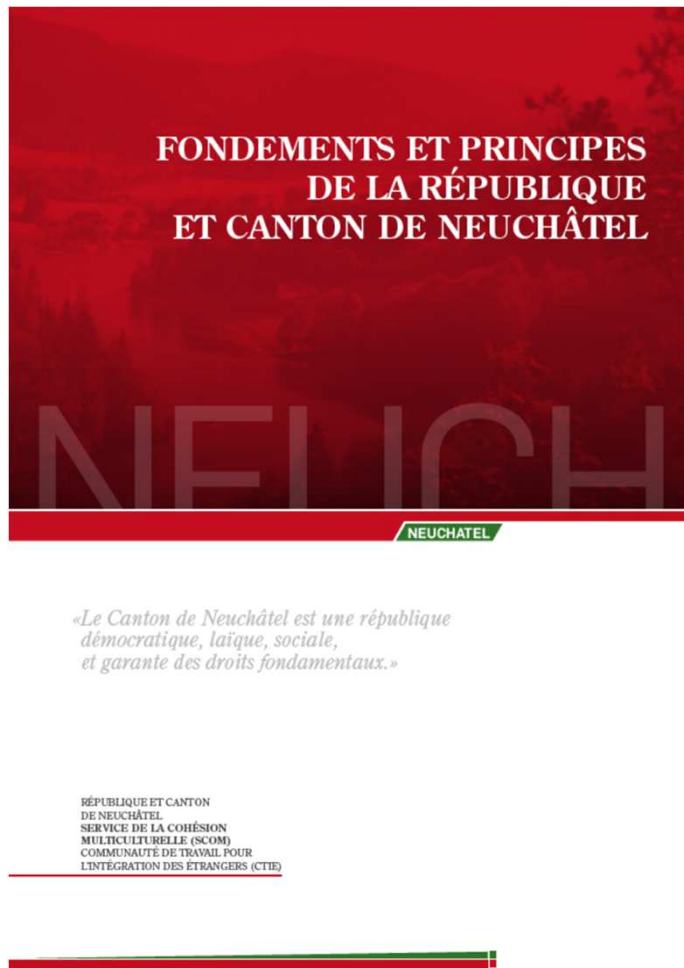
## Neuchâtel, un canton laïc ...

Constitution (2000):

Art. 1: « Le canton de Neuchâtel est une république démocratique, **laïque**, sociale et garante des droits fondamentaux »

Art. 16: Liberté religieuse

Art. 97: dimension spirituelle de l'être humain, séparation Etat et Eglises, indépendance Eglises



## Charte de la citoyenneté

«Le principe de la liberté religieuse implique en effet pour l'État un devoir de **neutralité confessionnelle**, c'est-à-dire une **obligation d'ouverture** des pouvoirs publics à l'égard de **toutes les** convictions religieuses et philosophiques. Cela n'oblige cependant pas l'État à adopter une attitude dénuée de tout aspect religieux; il peut ainsi privilégier certaines communautés religieuses, en leur accordant une reconnaissance particulière, sans pour autant porter atteinte à la liberté religieuse. (...). »

# Neuchâtel, un canton qui reconnaît des Églises et communautés

- Art. 98: Reconnaissance Eglise réformée évangélique, Eglise catholique romaine et Eglise catholique chrétienne (institution d'intérêt public)
- Art. 99: Reconnaissance d'autres communautés religieuses



## Loi sur la reconnaissance des autres communautés religieuses

- Art. 99 Cst:

**«D'autres communautés religieuses peuvent demander à être reconnues d'intérêt public. La loi fixe les conditions et la procédure de la reconnaissance. Elle en règle également les effets, à moins que ceux-ci ne fassent l'objet d'un concordat.»**

## Problématiques

- Probable discussion (parlement, év. votation populaire) sur la reconnaissance
- Discours public clair sur la diversité (en général), pas sur la laïcité ou la pluralité religieuse
- Risque de rejet chez les jeunes des personnes dont la religiosité est plus forte
- Figure du «Musulman»





# NEUCHÂTOI | 2016

Laïcité et pluralité religieuse: quels regards?





# Une multitude d'actions

## Tout public

- Colloques académiques
- Manifestations interculturelles
- Conférences et table-ronde
- Conversations improbables
- Etc.

## Pour les jeunes

- **Rencontres citoyennes**
- Intervention dans les écoles d'une historienne avec dossier pédagogique
- Ateliers sur le racisme et les discriminations

## Rencontres citoyennes (M. Schneuwly Purdie)

- Objectifs:
  - encourager la discussion au sujet de la pluralité religieuse et de la laïcité,
  - Entendre la position des jeunes,
  - Produire un débat constructif.
- Groupes de 6-10 personnes
- Thèses légèrement provocantes affichées au mur (3 ou 4, chaque groupe passe)
- animateur-trice
- Discussion et corrections (un groupe – une couleur)
- Temps (très) limité (6-7 minutes par poste)
- Retours en plénière



# Rencontres citoyennes avec les jeunes

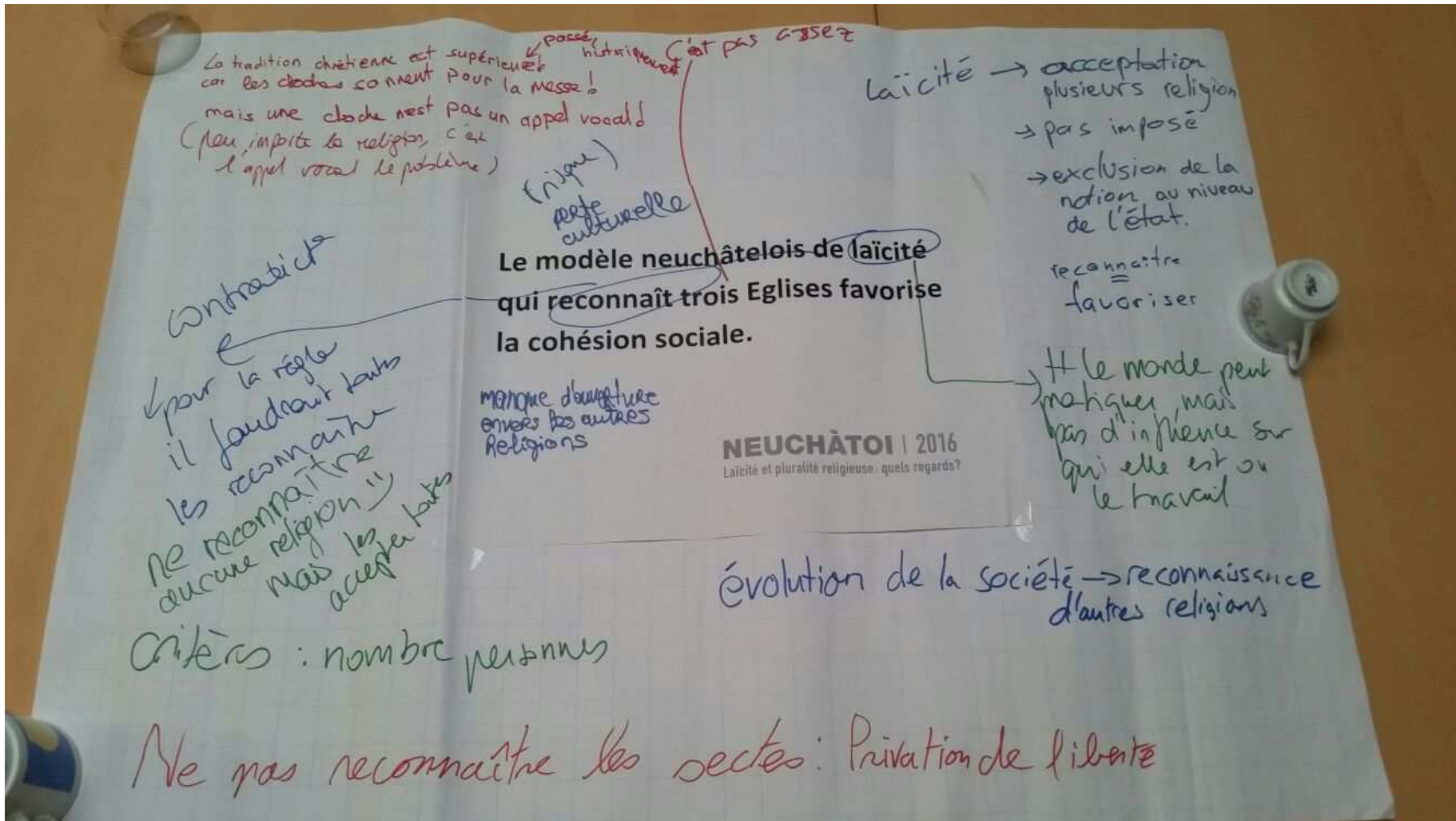
## Jeunes de la Chaux-de-Fonds

- Mobilisation des réseaux associatifs et service jeunesse de la Ville
- Majorité personnes visiblement issues de la migration ou de minorités religieuses

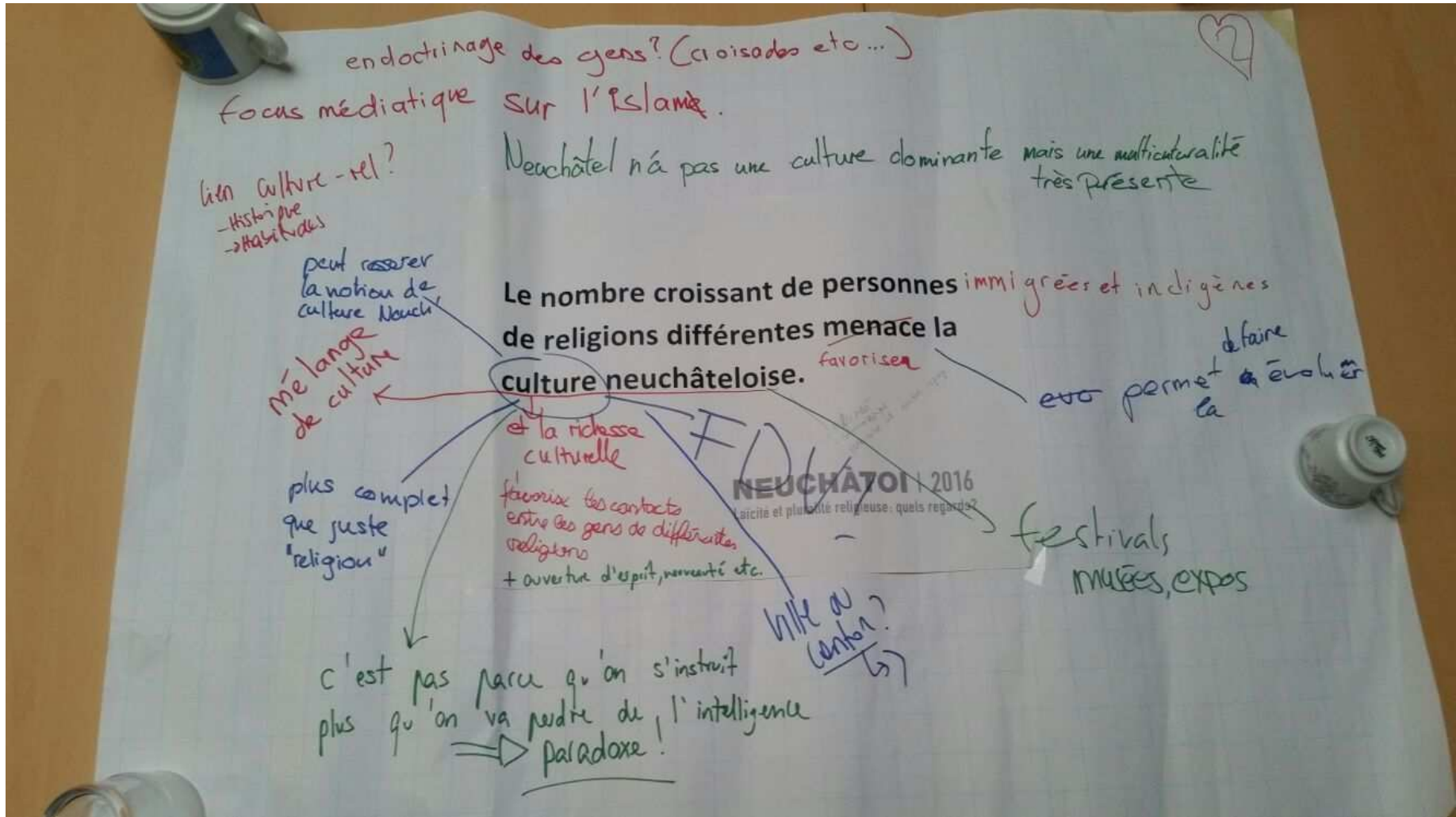
## Parlement des jeunes de Neuchâtel

- Lors d'une séance usuelle
- Diversité parcours et origines
- Majorité non issue de la migration

# Thèse 1



# Thèse 2



# Thèse 3

Pas d'accord!!

On devrait pouvoir parler publiquement et sans tabou en publique

La Laïcité, c'est l'acceptation de tous signes religieux (en Suisse)

Ne pas revendiquer sa religion  
Pour en imposer en

les gens ont peur d'être discriminés mais ils ne le sont pas vraiment autant

La religion est une affaire <sup>personnelle</sup> privée. = obligé d'être caché

Les personnes religieuses <sup>peuvent</sup> doivent éviter de manifester leur appartenance religieuse si elles ne veulent pas être discriminées.

c'est intime. On devrait pas la partager avec n'imp!

éviter de manifester leur appartenance religieuse si elles ne veulent pas être discriminées. sans être discriminés.

mieux vaut en parler pour mieux connaître les autres religions → éviter de discriminer

va à l'encontre de la liberté...

Si les gens exercent en Suisse, c'est pas par choix, ils ont déjà tout perdu... on pourrait au moins leur laisser ça

NEUCHÂTOI | 2016  
Laïcité et pluralité religieuse: quels regards?

pas forcément...

Diensar que oui: elle ont le droit de le porter

Le voile en classe? non, en suisse on ne se cache pas la tête en classe! On ne doit pas avoir à se cacher par nos choix, mais au contraire les défendre!

La Burkha à la piscine public ou en ville? → manifeste sa religion! mais en lieu public ok.

## Bilan (1)

- Rencontres et dialogues ont eu lieu
- Jeunes ont pu s'exprimer en leur nom
- Thématiques complexes abordées rapidement
- Réseau fort et évènements existants atout pour une réelle participation





## Bilan (2)

- Attachement à la culture d'accueil et diversité du canton (tous)
- Laïcité d'intégration = outil de cohésion sociale (tous)
- Division sur caractère privé ou public des manifestations d'appartenances (fort chez adultes, moins chez jeunes)
- Craintes face à la visibilisation des pratiques (chez adultes, moins chez les jeunes)
- Nécessité de discuter de la pluralité religieuse qui n'est pas remise en question (très forte chez les jeunes)

# Questions ?

Pour aller plus loin:

«Laïcité et pluralité religieuse», dossier dirigé par Céline Maye et Federica Merzaghi,  
Revue économique et sociale volume 75, juin 2017.

En particulier: Schneuwly Purdie, Mallory, «Pluralité religieuse et laïcité: qu'en disent les Neuchâtelois? Ethnographie des «Rencontres citoyennes»».